

ronefs, contrôleurs aériens et pilotes, officiers de pont). Métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire (p. ex. bouchers, paysagistes, entrepreneurs et superviseurs en aménagement paysager).

La sélection des professions recherchées joue un rôle de premier plan dans le PCP de presque toutes les provinces. Les professions recherchées comprennent habituellement des professions moyennement et hautement spécialisées, comme celles énumérées ci-dessus. En revanche, certaines provinces recherchent aussi des immigrants pour exercer des professions peu spécialisées (p. ex. manœuvres en construction, manutentionnaires, restaurateurs et serveurs d'aliments, cuisiniers, concierges, préposés à l'entretien et nettoyeurs).

Il est aussi question de savoir s'il conviendrait de privilégier la sélection d'immigrants exerçant des professions hautement spécialisées ou peu spécialisées. Certains analystes croient que la sélection d'immigrants peu qualifiés et hautement qualifiés se traduit par une croissance économique supérieure, puisque les immigrants peu qualifiés peuvent également atténuer les difficultés perçues de recrutement de la main-d'œuvre (Sommerfeld, 2023). Certains économistes estiment qu'il faudrait continuer de mettre l'accent sur l'immigration de travailleurs moyennement et hautement qualifiés, car ce sont ces catégories d'immigrants qui contribuent le plus à une augmentation du produit intérieur brut par habitant, un objectif économique majeur des programmes d'immigration (Bueira et coll., 2022; Doyle, Skuterud et Worswick, 2023). Ils font également remarquer que les immigrants peu qualifiés sont plus vulnérables aux effets négatifs des chocs économiques comme le chômage (Lange, Skuterud et Worswick, 2022). Les immigrants plus instruits ont tendance à obtenir de meilleurs résultats économiques à long terme que les immigrants dont le niveau d'instruction est plus faible (Picot, Hou et Crossman, 2023a). Par ailleurs, les progrès technologiques pourraient accroître la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée tout en réduisant la demande de main-d'œuvre peu qualifiée (Frank, Yang et Frenette, 2021; Picot et Hou, 2024).

La présente étude ne traite pas directement des questions liées à l'utilisation du système d'immigration pour pourvoir les postes en demande ou pour résoudre les difficultés liées à la main-d'œuvre. Elle ne vise pas non plus à déterminer si le système d'immigration devrait privilégier les immigrants peu qualifiés ou les immigrants hautement qualifiés. Ces enjeux sont analysés dans les études mentionnées précédemment. Cette étude vise plutôt à combler une lacune en matière de renseignements en s'intéressant aux niveaux de compétence des immigrants récents, aux types d'emplois qu'ils occupent, et aux voies qu'ils empruntent pour atteindre leurs objectifs.

Données et méthodes

Cette étude s'appuie sur les données du Recensement de la population de 2021 et sur ses renseignements détaillés concernant les emplois occupés. La première partie de l'analyse traite de la mesure dans laquelle les immigrants reçus au Canada occupaient en mai 2021 des emplois correspondant à l'un de cinq niveaux de compétence selon la Classification nationale des professions (CNP) 2016. La population à l'étude est celle des résidents permanents admis au Canada en 2018 ou en 2019, qui occupaient un emploi à temps plein en mai 2021 et qui étaient âgés de 20 à 60 ans (ci-après appelés immigrants récents) Note . Des cohortes d'admission antérieures sont aussi analysées pour évaluer la stabilité des tendances en matière d'emploi d'une cohorte à l'autre. Divers groupes d'immigration sont compris dans l'analyse, à savoir les demandeurs principaux de l'immigration économique dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), les demandeurs du PCP et ceux de la Catégorie de l'expérience canadienne, les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux de l'immigration économique, les demandeurs de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés. Les données du Recensement de la population de 2021 utilisées aux fins de l'étude sont antérieures au récent bond de la population attribuable à l'immigration. En revanche, les principaux résultats sont étayés par des données plus récentes tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) de mars 2024. La taille de l'échantillon de l'EPA ne permet pas une désagrégation des données aussi détaillée

que celles du recensement, mais elle fournit des comparaisons plus récentes de la répartition des professions entre les personnes nées au Canada et les immigrants.

La CNP 2016 utilisée aux fins de l'étude classe les professions selon cinq niveaux de compétence. Ces niveaux sont déterminés par les études et la formation requises pour exercer un emploi et en remplir les fonctions. Les cinq niveaux de compétence, désignés par les codes 0, A, B, C et D, sont les suivants :

Niveau de compétence 0 : Emplois en gestion (p. ex. directeurs financiers, directeurs de services de génie, directeurs de la restauration et des services alimentaires). Le premier chiffre du code de la CNP 2016 est « 0 ».

Niveau de compétence A : Emplois professionnels qui exigent habituellement un grade universitaire (p. ex. médecins, infirmiers, ingénieurs, professionnels en informatique). Le deuxième chiffre du code de la CNP 2016 est « 0 » ou « 1 ». Les niveaux de compétence 0 et A sont parfois combinés et désignés par l'appellation « plus qualifié ».

Niveau de compétence B : Emplois techniques et métiers spécialisés qui exigent habituellement un diplôme d'études collégiales ou une formation d'apprenti (p. ex. techniciens des sciences de la santé, personnel des métiers de l'électricité, de la construction et des industries). Le deuxième chiffre du code de la CNP 2016 est « 2 » ou « 3 ».

Niveau de compétence C : Emplois peu spécialisés qui exigent habituellement un diplôme d'études secondaires ou une formation propre à l'emploi (p. ex. conducteurs de camions de transport, serveurs d'aliments et de boissons, vendeurs du commerce de détail, aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires). Le deuxième chiffre du code de la CNP 2016 est « 4 » ou « 5 ».

Niveau de compétence D : Emplois de manœuvre qui ne comportent pas d'exigence en matière d'études et qui offrent habituellement une formation en cours d'emploi (p. ex. manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique, manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles). Le deuxième chiffre du code de la CNP 2016 est

« 6 » ou « 7 ».

Résultats

Immigrants admis en 2018 ou en 2019

Les immigrants admis au Canada dans la catégorie économique ont toujours été très scolarisés, parce que le système de sélection des immigrants du Canada est axé sur la sélection d'immigrants hautement qualifiés. Néanmoins, ce ne sont pas tous les immigrants très scolarisés qui occupent des emplois spécialisés, et certains immigrants sont admis par d'autres voies, comme les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux de l'immigration économique, les immigrants de la catégorie du regroupement familial et les réfugiés. Par conséquent, les immigrants occupent des emplois exigeant un large éventail de niveaux de compétence.

On fait souvent appel à l'immigration pour compléter la répartition des compétences des travailleurs nés au Canada, plutôt que pour la reproduire. La répartition des compétences des immigrants récents était très différente de celle de leurs homologues nés au Canada. Parmi les immigrants admis en 2018 ou en 2019 et qui occupaient un emploi à temps plein en mai 2021, presque autant (35 %) occupaient des emplois peu spécialisés (niveau de compétence C) et des emplois de manœuvre (niveau de compétence D) que des emplois plus spécialisés (40 %) en gestion (niveau de compétence 0) et professionnels (niveau de compétence A) (tableau 1). Les immigrants récents étaient plus susceptibles que les personnes nées au Canada d'occuper un emploi professionnel ou un emploi peu spécialisé ou de manœuvre. Cependant, une différence significative a été observée : les immigrants étaient moins nombreux en proportion que les personnes nées au Canada à occuper des emplois à qualification moyenne (p. ex. métiers de la construction). Le quart des immigrants récents occupaient ce type d'emploi en mai 2021, comparativement à 35 % des personnes nées au Canada. Les différences entre les personnes nées au Canada et les immigrants récents sur le plan de l'emploi sont persistantes, remontant au moins aux cohortes d'admission de 2010 et de 2011 (tableau 1).

Source: Statistiques Canada